

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/98/8-C/5**  
1er avril 1998  
ORIGINAL: ANGLAIS

## PROJET D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES - DJIBOUTI 4690.03

### Aide alimentaire aux réfugiés éthiopiens et somalis et aux réfugiés djiboutiens rapatriés d'Ethiopie

Coût total pour le PAM	2 243 204 dollars
Coût total pour le gouvernement	1 512 401 dollars
Nombre de bénéficiaires	22 000
Quantités de produits nécessaires	4 137 tonnes
Durée du projet	Douze mois (1er octobre 1997 - 30 septembre 1998)

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

### RÉSUMÉ

Depuis 1989, Djibouti offre asile à un nombre relativement important de réfugiés en provenance de l'Ethiopie et de la Somalie voisines. En mars 1997, une mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des besoins alimentaires, réalisée en collaboration avec l'Office national d'assistance aux réfugiés et aux sinistrés (ONARS), a estimé les besoins d'assistance. La mission a recommandé de poursuivre les distributions d'aide alimentaire en 1997/98 pour les raisons suivantes: a) les réfugiés se trouvent dans des régions arides où ils ne peuvent pas pratiquer de cultures; et b) leurs possibilités d'emploi sont nulles. L'IPR comportera une composante d'alimentation des élèves du primaire; une formation sera également dispensée aux femmes en matière d'activités créatrices de revenu (gestion de petits restaurants, confection de vêtements).

Les programmes "soins et entretien" mis en oeuvre dans les camps s'attacheront tout spécialement à répondre aux besoins des femmes et des enfants. Le HCR dispensera des soins spéciaux aux enfants non accompagnés et aux femmes particulièrement vulnérables. L'ONARS, sous la supervision du HCR, est responsable de la coordination de l'aide aux bénéficiaires et de la gestion des camps de réfugiés.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

